

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 04 MARS 2021**

**DELIBERATION N°2021.00064**

**SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS CULTURELLES - FESTIVAL ARCOMIK**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 26 février 2021

Nombre de membres en exercice : 72

Nombre de présents : 63

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de voix : 66

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

**Pouvoirs :**

M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,  
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,  
Mme Marie-Christine THIVANT donne pouvoir à Mme Ramona GONZALEZ GRAIL

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Marc CHAVANNE, M. Martial FAUCHET, M. Guy FRANCON, M. Bernard LAGET,  
M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY

**Secrétaire de Séance :**

Mme Siham LABICH

Le 12 mars 2021

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-20210304-02021000940

DATE D'ARCHIVAGE : 12 mars 2021

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 04 MARS 2021**

### **SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS CULTURELLES - FESTIVAL ARCOMIK**

Saint-Etienne Métropole a mis en place un dispositif d'aides aux manifestations culturelles dans le cadre d'une politique d'attractivité renouvelée et dans un souci de rationalisation de la gestion des subventions, de transparence et de bonne gestion.

Les objectifs de dispositif sont de :

- favoriser le rayonnement du territoire et son attractivité culturelle ;
- faire valoir l'action de Saint-Etienne Métropole en lien avec les autres politiques publiques portées par la Métropole ;
- coordonner le dispositif en lien avec les communes de Saint-Etienne Métropole.

Au titre de l'année 2021, suite à un appel à projets, neuf festivals ont fait acte de candidature.

Le festival « Les Arts Burlesques » qui devient « Arcomik », a candidaté et a été retenu afin d'être auditionné par un jury.

Ce festival avec une dominante autour du stand up et du one man show, devait se tenir du 10 au 20 février 2021 mais au regard du contexte sanitaire il devrait être reporté du 14 au 24 avril. Il se déroulera principalement au Centre des Congrès de Saint-Etienne, mais aussi dans des communes de la Métropole : Le Chambon-Feugerolles, Firminy et Saint-Chamond. La programmation sera composée de valeurs montantes nationales ainsi que des têtes d'affiches. Le budget 2021 du festival s'élève à 304 000 €.

Cette manifestation en 2020 n'a pas subi la crise de la COVID. En revanche pour l'année 2021, le festival prévoit une baisse de sa fréquentation due aux contraintes sanitaires et de sécurité qu'il devra mettre en place pour chaque spectacle.

Au regard de l'attractivité et du rayonnement de ce festival, une subvention de 15 000 € est proposée au titre de l'année 2021 soit 4,93 % du budget global de l'évènement. En cas d'annulation ou de nouveau report du festival, la convention prévoit des clauses spécifiques permettant d'ajuster le montant de la subvention.

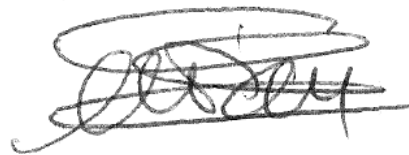
#### **Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve le soutien de Saint-Etienne Métropole au festival Arcomik à hauteur de 15 000 € ; ce montant pourra être modulé en fonction des conditions dans lesquelles le festival se déroulera ;**

- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention entre l'association « Beaulieu Spectacle Vivant » et Saint-Etienne Métropole ;
- la dépense correspondante sera imputée au chapitre Politique culturelle : 6574 du budget Culture de l'exercice 2021 sous réserve de l'adoption du BP 2021.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,  
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU